



Comité Régional d'Esgrime
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU CREO VIDEO CONFERENCE DU 5 Mai 2021 A 19h

Le Comité Directeur du CREO s'est réuni en visioconférence le 5 Mai 2021 en présence de Monsieur Jean-Christian CARRIE, Président et de :

Membres du Comité Directeur présents :

Jean-Christian CARRIE / Chantal HELGUERS / Cathy LE SAUX / Evelyne BOSCH / Claire SAULNIER / Éric PARIZEL / Marc CHARLET / David MAILLARD / Samuel MALHAUTIER / Fabien MORENO / Daniel PALPACUER / Jean-Luc TOULOTTE / Grégoire CHAMPAIN / Thierry DAVI / Florian MALHOMME / Firmin DECHAMPS.

Clubs présents :

Villeneuve Tolosane / Muret / Tarbes / Villefranche de Rouergue / Auch ECA / Solution Riposte / Pays de Lunel / Lavaur / Couffouleux / Castelnau Le Lez / Aucamville / Rodez / Uzès / Onet le Château / Barraban / TUC / TAC / Limoux / MUC / Castres / Castelnaudary

Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

Point 1 : Approbation du PV du 16 Février 2021

Le Président demande aux membres du Comité Directeur s'il y a des remarques sur le compte rendu de la dernière réunion du 16 Février 2021.

Aucune remarque, aucune objection, le PV est donc approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Plan de relance fédéral

Le Président rappelle que tous les clubs ont été destinataires du Plan de relance de la Fédération. Il demande aux clubs si ces derniers ont des questions.

Il précise que 11 clubs sont éligibles au prêt fédéral, ainsi que le mode de distribution de 10 euros par licenciés tel que ça a été expliqué la veille lors du webinaire fédéral

Une question est posée au Président, concernant la gratuité des 3 licences dirigeantes : La FFE offrant la part fédérale pour les licences Président, Trésorier et Secrétaire pour la saison 2021/2022, le CREO en fera-t-il de même ?

Le Président répond que non le CREO n'offrira pas la part de licence CREO sur ces 3 licences, cela n'a pas été prévu au budget prévisionnel. Toutefois il précise que le CREO s'oriente sur d'autres aides à l'intention des clubs.

Point 3 : Aides régionales

Le CREO pour la saison 2021/2022 prévoit 3 niveaux d'aides régionales :

- 10€ sera rétrocédé par licenciés aux clubs, cette aide sera versée sous forme d'une d'aide en matériel. Les clubs recevront un courrier avec le montant qui lui est attribué, ainsi que les modalités pour l'achat du matériel correspondant. Les clubs devront fournir une facture au nom du CREO pour le montant de l'aide attribuée. Cette aide totale sera de l'ordre de 30 000€.
- Prise en charge de la licence féminine pour la part CREO pour tous les renouvellements de licences féminines. Cette aide représentera environ 20 000€
- Maintien des aides habituelles (prêt de matériel, aide à l'organisation des CF et CN Elite, aide à la formation ...) soit environ 40 000€

Pour la saison 2021/2022, le CREO aidera les clubs à hauteur de 90 000€, ce qui représente environ 34€ par licencié.

Point 4 : Point sur la dotation ANS

Jean-Christian CARRIE, précise que la dotation totale de l'ANS pour la Région Occitanie est de 74 000€, l'enveloppe totale a été augmentée de 5% et comme le demande l'ANS cette enveloppe doit être répartie à 50% entre le CREO et les clubs.

En 2020, les clubs avaient bénéficié d'une enveloppe totale de 39 000€. Le CREO souhaite que les clubs gardent la même enveloppe, ce qui signifie que la répartition de la dotation PSF sera la suivante en Occitanie : 35 000€ pour le CREO et 39 000€ pour les actions clubs.

Au niveau du CREO, une partie de la subvention servira à aider le CREFED de Tarbes car il ne fait pas partie des structures aidées directement par l'ANS

Le Président de l'Amicale Tarbaise demande pourquoi il y a une différence entre les 2 CREFED et quels sont les critères avancés, quelles sont les structures de niveau 1 ou 2.

La question a été demandée à la FFE, la réponse qui nous a été apporté c'est que c'est une décision de l'ANS pour les CREFED adossés à un pôle orle CREFED de Tarbes est adossé sur le Pôle Sabre et tous 2 ont le même lieu d'implantation. L'ANS a demandé à la FFE de classer les structures entrant dans le processus du PPF.

Il est rappelé aux clubs ayant bénéficié d'aides sur les actions 2020, qu'ils doivent justifier de l'utilisation des subventions accordées. Les comptes-rendus financiers doivent être fait sur le

compte asso avant le 15 Mai 2021. Pour les actions non réalisées, le club doit remplir une attestation sur l'honneur et la mettre en ligne sur le compte asso. Le report des actions 2020 non réalisées est possible pour 2021. Les nouvelles demandes de subvention pour le PSF 2021 devront être transmises avant le 31 Mai via le compte asso.

Point 5 : Planning Sportif

La parole est donnée à nos 2 CTS, Magali CARRIER et Damien TOUYA.

La FFE a la volonté de maintenir les Championnats de France, mais il y a encore de grandes incertitudes.

Des challenges nationaux sont actuellement prévus avec des tireurs autorisés (athlètes sur liste PPF). Ces compétitions ne rentreront pas dans le classement national. La jauge est de 84 tireurs maximums.

Il avait été demandé fin Avril par l'intermédiaire des CTS et des Commissions, d'établir une liste complémentaire (jauge de 30%) avec des tireurs régionaux qui devaient participer à ces Challenges. Malheureusement suite aux dernières directives ministérielles seuls les tireurs PPF pourront tirer.

Pour le moment il est encore difficile de mettre en place des compétitions régionales sur cette fin de saison.

Actuellement pas de retour de la FFE sur un potentiel calendrier 2021/2022.

La FFE n'a pas pris contact avec tous les clubs de la région qui organisent habituellement des compétitions nationales.

Actuellement seuls 2 clubs ont été en relation avec la FFE (TUC et Rodez) pour l'ébauche 2022, Tarbes et Muret n'ont eu aucun contact avec la FFE.

Point 6 : Assemblée Générale du CREO

Le Président propose à l'assemblée présente la date du 3 Juillet pour une Assemblée Générale Ordinaire en présentiel si cela est possible. Dans le cas contraire la réunion aura lieu en visioconférences.

Dans la mesure du possible elle se déroulerait à Narbonne au Domaine de l'Hospitalet à 15 h. Tout ceci reste encore à être finaliser.

La date du 3 juillet est retenue

Point 7 : Informations diverses

Magali CARRIER rappelle que 3 nouvelles visioconférences ont eu lieu sur le thème de l'arbitrage. Une formation dans chaque arme a été tenue sur le thème de l'analyse de match par Claire SAULNIER à l'épée, Grégoire CHAMPAIN au Fleuret, Nicolas LOPEZ et Éric MAUMUS au Sabre. La participation a été très bonne.

Le Président remercie les clubs qui ont réussi à maintenir une activité en extérieur.

Dominique HORNUS, Médecin Régional, informe qu'elle souhaite faire un regroupement sur un samedi avec l'ensemble des risposteuses de la Région, soit en Septembre ou en Octobre.

Monsieur VALIERE, Président du Club d'Onet, fait part de leur nouvelle salle (4 pistes de 15m et 6 pistes de 10m).

Le Club de Lunel a accueilli le stage national de formation, il est remercié pour son action dans cette période difficile. Le Président de la FFE s'est déplacé à cette occasion.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président remercie les personnes présentes et clôture la réunion.

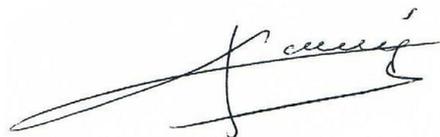
Chantal HELGUERS

Secrétaire Générale

Handwritten signature of Chantal Helguers, enclosed in an oval.

Jean-Christian CARRIE

Président du CREO

Handwritten signature of Jean-Christian Carrie.